

22 nov 2022 -16:45

## Moins d'accidents du travail pendant la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 et les mesures prises pour la combattre ont plus que probablement entraîné une diminution des accidents du travail. Comme en 2020, en 2021, le nombre de déclarations d'accidents du travail, tant sur le lieu de travail que sur la chemin de celui-ci, a remarquablement diminué. C'est la première grande constatation du rapport statistique 2021 des accidents du travail qui vient d'être publié sur le site internet de fedris.

En 2020, le nombre de déclarations d'accident avait fortement diminué, de 22 % par rapport à 2019. En 2021, le nombre de déclarations d'accidents est reparti en légère hausse (+ 12 % par rapport à 2020), mais il y a tout de même eu 13 % d'accidents du travail en moins par rapport à 2019. En 2021, de plus en plus de gens télétravaillaient et nous étions encore en confinement au début de l'année.

## Accidents sur le lieu de travail

En 2021, les compagnies d'assurance ont reconnu 105.286 accidents du travail en Belgique. Cela correspond à 41,5 accidents pour 1.000 travailleurs à temps plein. Les jeunes travailleurs en particulier (20-29 ans) ont remarquablement plus d'accidents du travail (54 sur 1.000) que les autres groupes d'âge (< 40 sur 1.000).

Le nombre d'accidents avec incapacité permanente pour 1000 travailleurs présente une distribution inverse. Les jeunes ont moins de lésions permanentes que la moyenne à la suite de leur accident du travail (3,8 sur 1000), tandis que les travailleurs âgés de 50 à 59 ans obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne (5,5 sur 1000). Cela peut aussi s'expliquer en partie par une récupération plus rapide et meilleure de certaines blessures à un âge plus jeune.

Près de 28,5 % de tous les accidents du travail entraînant une incapacité permanente sont dus à une chute. Dans 8 % des cas, l'accident est dû à une chute d'une hauteur élevée.

## Accidents sur le chemin du travail

En 2021, 20 660 accidents du travail ont eu lieu sur le chemin du travail. Cela correspond à environ 8 accidents pour 1.000 travailleurs. 10.870 de ces accidents étaient des accidents de la route. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2020 (10.283), mais qui reste tout de même inférieure de 27 % par rapport à 2019 (14.887).

La plupart des accidents de la route sur le chemin du travail se produisent en Région flamande (74 %), dont 25 % à Anvers, et ensuite 17,5 % en Flandre orientale. En Région bruxelloise, le quota est de 8%. En région wallonne, le solde est de 18 %, avec 6 % dans le Hainaut et à Liège.

## Professions les plus touchées

Si l'on ne considère que les accidents particulièrement graves, qui ont entraîné la mort ou une invalidité permanente grave, par exemple, on constate que les conducteurs de camions et les ouvriers polyvalents du bâtiment sont particulièrement exposés.

## Accidents mortels

En 2021, on a dénombré 95 accidents du travail mortels, dont 48 sur le lieu de travail et 47 sur le chemin du travail. Le nombre d'accidents mortels sur le lieu de travail reste ainsi juste en dessous de 100 pour la troisième année consécutive, alors que toutes les années précédentes, ce chiffre était largement supérieur. Par exemple, dans les années 1980 et 1990, on comptait entre 200 et 300 accidents mortels sur le lieu de travail par an.

En termes de secteur, la plupart des accidents mortels entre 2012 et 2021 se produisent dans le secteur des transports terrestre et ferroviaire (15 %), suivi du secteur des travaux de construction spécialisés (12,5 %), du recrutement et de l'intérim (8 %) et de la construction de bâtiments et du développement de projets de construction (7 %).

Entre 2012 et 2021, le plus grand nombre d'accidents mortels sur le chemin du travail s'est produit dans la province d'Anvers (16 %), suivie de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et du Brabant flamand. En Wallonie, le Hainaut est le leader en termes de nombre d'accidents mortels sur le chemin du travail (10 %).

Le rapport annuel complet peut être consulté ici :

<https://www.fedris.be/fr/professionnel/accidents-du-travail-secteur-prive/statistiques/rapport-annuel-statistique>

Agence fédérale des risques professionnels  
Avenue de l'Astronomie 1  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 272 20 00  
<http://www.fedris.be>

Alexander Van de Sande  
Responsable de la communication NL  
+32 2 272 21 11  
[communication@fedris.be](mailto:communication@fedris.be)

Eric Mazuy  
Responsable de la communication FR  
+32 2 272 21 20  
[communication@fedris.be](mailto:communication@fedris.be)